

LE TITRE DE PSYCHOTHÉRAPEUTE (juin 2009)

Une nouvelle loi, modifiant celle du 9 août 2004, qui réglementait l'usage du titre de « psychothérapeute » est en cours d'examen au Sénat cette semaine.

Elle prévoit notamment de réserver l'entrée en formation de psychothérapeute aux seuls médecins et psychologues (titulaires du master 2, après 5 ans d'études à l'université), ainsi qu'aux psychanalystes régulièrement inscrits dans les annuaires de leurs associations.

Les responsables de toutes les organisations représentatives de psychothérapeutes (FF2P, AFFOP, SNPPsy, Psy en mouvement) se sont rapidement mobilisés et ont maintenu une concertation régulière.

En ce qui concerne notre Fédération, nous avons réussi à rencontrer longuement :

- M. Gérard Larcher, président du Sénat ;*
- M. Nicolas About (Union centriste), président de la Commission des Affaires sociale ;*
- M. Alain Milon (UMP), rapporteur du projet de loi (qui a reçu plus de... 100 000 pages d'e-mails de propositions d'amendements — dont 1 200 environ ont été retenus pour être soumis au vote) ;*
- Mme Isabelle Debré (UMP), vice présidente de la Commission des Affaires sociales ;*
- M. Jean-Pierre Sueur (porte parole du groupe PS) — qui présente 7 amendements à l'article qui nous concerne.*

Nous avons eu, par ailleurs, de nombreux entretiens par téléphone et avons largement diffusé nos réserves à chacun des 343 sénateurs, de tous les partis.

Nous avons saisi aussi directement le Gouvernement : le Président de la République, le Premier Ministre, les ministres de la santé, de l'enseignement supérieur, du travail. Nous avons informé aussi l'ensemble de la Presse. (plus de 30 journaux et magazines).

Au total, le secrétaire général de la FF2P (Serge Ginger) a envoyé en un mois plus de 600 rapports ou e-mails différents...

Cette intense activité politique se heurte cependant à des préjugés tenaces, à des conflits corporatistes parfois très vifs, et à une discipline de partis — plus préoccupés par les rapports de force que par les arguments scientifiques ou de simple bon sens...

Le vote du Sénat devrait intervenir prochainement. Il sera éventuellement suivi, en juin, d'un arbitrage de la Commission Mixte paritaire (CMP), comprenant 7 députés (dont M. Bernard Accoyer) et 7 sénateurs. L'ensemble de la loi pourrait être promulguée cet été...

Après quoi, on attendra à nouveau un décret d'application... après le refus par le Conseil d'État des 8 projets précédents !

Vous trouverez ci-après quelques-uns des textes diffusés par la FF2P :

- L'Amendement proposé par le Gouvernement et nos remarques ;*
- L'Amendement proposé par la FF2P ;*
- Un « tableau de bord » chiffré ;*
- Un Manifeste signé par des psychothérapeutes connus. Ce Manifeste a été diffusé, à notre demande, par nos collègues de Psy en mouvement et a recueilli en deux jours près de 500 signatures supplémentaires, dont 400 de médecins et psychologues, diplômés de l'université, qui confirment ainsi avoir été formés à la psychothérapie dans des instituts privés et non à l'université.*

Serge Ginger, secrétaire général de la FF2P